



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens

4 mars 2019

20h00

Présidence : Bailly Sébastien

10 **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Madame Céline Moret.
5. Préavis N° 2019-01 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Raphaël Dewarrat, Pierre Guignard et Fabien Panchaud*
- 20 6. Préavis N° 2019-02 relatif au règlement de Police Communal.
 - *Commission ad'hoc : Sébastien Allaz, Gaston Artibani et Nicolas Tzaut*
7. Préavis N° 2019-03 relatif au règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
 - *Commission ad'hoc : Claude Diday, Alexandre Vulliamy et Jesper Honig Spring*
8. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

30 Souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité in corpore ainsi qu'au public.

Appel

Excusés :

- Allaz Sébastien
- Caboussat Brigitte
- Frey Sophie
- Lonchamp Claude
- Martin Jean-Daniel
- Moret Céline
- Panchaud Michel
- Unverricht Marc
- Vulliamy Alexandre

Absent :

- Tzaut Nicolas

40 Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Aucune modification du procès-verbal n'est demandée.

Vote

- 50
- Oui : 34
 - Non : 0
 - Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

Monsieur Michel Panchaud étant excusé ce soir, c'est Madame Kalbfuss qui rédigera l'article pour l'Echo du Gros-de-Vaud.

60 Vous avez reçu une feuille d'indemnités à remplir pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019, conformément à la décision prise par le Conseil lors de la séance du 24 septembre 2018, préavis N° 2018-07.

La sortie du Conseil est confirmée pour le 25 mai 2019. Au programme : visite des forêts de Bottens avec Monsieur Rapin, garde forestier suivi d'un apéro pizzas au four à pain. Les personnes qui ne peuvent pas participer à la visite sont les bienvenues au four à pain pour l'apéro. De plus amples informations suivront.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous a informés début janvier que des travaux sur la route Cantonale 501 reliant Cugy à Bottens avec fermeture complète de la route allaient durer 36 mois. Après un courrier de notre part, ils nous ont informés que la
70 durée était réduite à 26 mois. Conscients du problème que cela va causer aux habitants et aux commerces et dans le but de défendre nos intérêts nous avons écrit à Madame Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois, afin qu'elle fasse pression pour diminuer encore cette période.

Les travaux du Pressoir n'ont pas pu débuter en janvier. Nous avons demandé à l'architecte de remettre à jour tous les prix en fonction des nouvelles conditions techniques. Nous allons vous présenter un préavis pour une demande de crédit complémentaire d'environ CHF 250'000.- prochainement.

Madame Carine Delpierre

Les commissions Agenda 21 travaillent sur différents axes : sociétal, économique et
80 environnemental. Elles sont surannées et vont désormais s'appeler Transition 2030. Le concept est en grande mutation. À Bottens, la commission est aujourd'hui composée de Madame Brigitte Huber et Monsieur Jean-François Métraux tous deux professionnellement très chargés. Nous n'allons pas pouvoir continuer longtemps sans nouveaux membres. En général la commission organise diverses manifestations durant l'année : balade, coup de balai, fruits perdus, éclairage intelligent, etc. Si personne n'est intéressé à rejoindre la commission, elle se noiera dans l'association « Bott'animation » de Monsieur David Vergères.

Madame Patricia Riva

Nous avons dû réparer urgemment un collecteur au Chemin de la Soucettaz. Plusieurs
90 raccords étaient défectueux et l'eau a creusé sous les deux tiers du chemin bétonné. Sur les conseils du bureau Courdesse, nous avons fait mettre une nouvelle chambre pour la reprise des eaux de chaussées. Merci à Dominique Nicod qui a remarqué ce problème et à l'entreprise Ernest Tzaut & Fils SA pour sa rapidité d'intervention.

Nous avons dû réparer le bras gicleur au dessus du bassin de pierres de lave à la station d'épuration.

Monsieur Gérard Stettler

Depuis 3 ans, nous essayons d'évaluer l'état du réseau d'eau de notre commune en comparant l'eau achetée à l'Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) et l'eau vendue aux bottanais-es. Il y a 3 ans le constat était réjouissant :
100 7.5% d'eau était perdu. En moyenne un réseau est bien lorsqu'il y a entre 15% et 20% de perte. L'année dernière nous avons eu 25% de perte d'eau et cette année elle est estimée à près de 30%. Cela représente 28'000m³ d'eau. Nous allons observer notre réseau, ne vous étonnez pas si des personnes écoutent le réseau entre 2h et 3h du matin, c'est le moment le plus opportun. Le parc des compteurs qui deviennent obsolètes va être renouvelé.

Monsieur Christian Jaquier

Au bâtiment des placettes, les escaliers côté Est ont été remplacés.

Une entreprise a aménagé une armoire pour le rangement du matériel de Croc'Lionceaux à la buvette de la salle polyvalente. Ne soyez pas surpris si le dessus n'est pas plat, c'est pour éviter que des objets soient lancés dessus par des locataires.

- 110 Nous avons vendu des macarons pour les places de parking en zones jaunes : au collège, devant la salle polyvalente et le long du terrain de football. 8 à l'épicerie Clément (dont 4 sont payants puisqu'il y a deux numéros de plaque par macaron) et 9 à des privés. Nous en avons également distribué 14 aux enseignantes. Le montant total de location est de CHF 2'600.-/an. Une liste avec les numéros de plaque permet de facilement contrôler qui possède un macaron. Un véhicule peut rester stationner 3 jours sans être mis à l'amende.

Nous utilisons un radar pédagogique pour inciter les gens à un ralentissement très significatif. Il mémorise les informations que nous pouvons traiter via un logiciel dédié.

- 92% des automobilistes ralentissent à l'approche d'un radar pédagogique pour terminer leur passage généralement à la vitesse limite.
- 120 - 84% des citoyens apprécient la mise en place d'un radar pédagogique. Les automobilistes sont sensibilisés à leur vitesse.
- 85% des utilisateurs de radars pédagogiques utilisent les données enregistrées.

Nous l'avons placé à 10 endroits dans le village. Taux d'infraction Cantonal : 3.33%.

Lieu	Dates 2019	Nbre de véhicules enregistrés	Vitesses moyenne	Vitesse maximum	Excès de vitesse en %
Ch. Des Placettes	7 au 12 janvier	625	33 Km/h	54 Km/h	1.3%
Grand-Rue	21 au 23 janvier	188	34 Km/h	50 Km/h	0.0%
Ch. Des Planches	23 au 28 janvier	275	29 Km/h	52 Km/h	0.4%
Ch. De la Maréchaussée	4 au 6 février	488	34 Km/h	70 Km/h	1.6%
Ch. De Chenalet	7 au 11 février	217	29 Km/h	51 Km/h	0.5%
Ch. Du Ru	11 au 18 février	1436	36 Km/h	61 Km/h	1.7%
Rte de Poliez-le-Grand	14 au 21 janvier	7021	52 Km/h	89 Km/h	56.4%
Rte de Froideville	25 février au 4 mars	3030	48 Km/h	80 Km/h	43%
Rte de Thierrens	18 au 23 février	6308	51 Km/h	81 Km/h	55%
Rte de Lausanne	28 janv. au 4 février	8106	44 Km/h	71 Km/h	17.6%

Nous pouvons constater que les 4 grands axes du village sont dangereux. Nous sommes en pleine réflexion et devons trouver des solutions tout en restant attentifs au fait que la route de Lausanne/Thierrens est répertoriée pour des transports spéciaux reliant Lausanne-Yvonand.

Monsieur Michel Allaz

31 places peuvent être utilisées lorsqu'il y a une location de la salle. Est-ce qu'il y a des restrictions prévues pour les personnes qui possèdent un macaron lors de manifestation ?

Monsieur Christian Jaquier

Oui, ces places ne sont pas réservées. Lors de manifestations ces places sont dévolues à la grande salle.

Monsieur Jean-Pascal Prince

140 Je remercie Monsieur Jaquier pour cette présentation et tout le travail qu'il y a eu derrière. Pour moi, la vitesse limitée n'est pas une vitesse adaptée. Je ne suis pas d'accord avec le positionnement de la satisfaction/non-satisfaction. A la grand-Rue, la limitation à 50km/h n'est pas adaptée car il n'y a pas de possibilité de croisement ni de trottoir.

Monsieur Georges Longchamp

Quelle est la vitesse enregistrée que vous nous présentez ?

Monsieur Christian Jaquier

Le radar enregistre la vitesse d'entrée, la vitesse au moment où le véhicule passe devant et la vitesse de sortie. Dans la présentation, il s'agit de la première vitesse enregistrée.

Monsieur Lucien Ecoffey

Pourquoi est-ce que les collaborateurs de l'épicerie Clément doivent payer leur macaron alors que c'est gratuit pour le corps enseignant ?

150 *Monsieur Christian Jaquier*

Il s'agit d'une décision de la Municipalité. Il est exclu que les personnes qui enseignent à nos enfants payent des places de parc.

Monsieur Michel Allaz

Les 31 places sont à notre disposition le jour où nous louons la grande salle ?

Monsieur le Syndic

Ces 31 places ne sont jamais toutes occupées. Les enseignantes ne sont pas présentes aux heures des manifestations et il reste 9 places susceptibles d'être utilisées par des personnes possédant un macaron.

160

Monsieur Fabien Panchaud

Plusieurs questions concernant le Pressoir, peut-on connaître :

1. Le coût du mur de séparation avec la propriété d'à côté ?
2. La différence du coût de la transformation du bâtiment du Pressoir année 2016, années 2018-2019 ?
3. Pourquoi entre le projet de 2016 et le projet de 2018 le bureau d'architecte Chevalier SA a modifié les matériaux de construction ?

170 À savoir que dans le projet 2016, au rez-de-chaussée il n'y avait que les murs à rafraichir et au premier étage la charpente en structure bois. Dans le projet 2018 une démolition complète et maçonnerie du rez-de-chaussée et maçonnerie au premier étage alors que les coûts en structure bois étaient déjà calculés.

4. Les coûts du mandat du bureau d'architecte Chevalier SA avec toutes ces modifications ?

Monsieur le Syndic

Un entretien avec l'architecte est prévu en fin de semaine. Nous répondrons à toutes ces questions lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur David Truffer

Est-ce que les informations concernant le radar pédagogique seront publiques ?

180 *Monsieur le Président*

Ces informations sont publiques puisqu'elles sont présentées en séance du Conseil communal et que cette séance est publique. Elles se retrouveront dans le procès-verbal.

Monsieur Christian Jaquier

Des données seront publiées dans le journal du village « Contact ».

Monsieur le Syndic

Nous allons regarder s'il est possible de publier la présentation PowerPoint sur le site internet de la commune.

Monsieur Claude Diday

190 Dans les communications de la Municipalité, j'aurais aimé entendre quel est le statut du recours concernant la grue de l'entreprise Pittet Construction SA.

Monsieur le Syndic

L'entreprise Pittet Construction SA a demandé une nouvelle mise à l'enquête pour une grue de taille réduite qui sera publiée prochainement. Nous avons transmis les informations à notre avocat, Maître Bovet afin de ne commettre aucun impair.

Monsieur le Président

Remercie la Municipalité pour la quantité de communications et sa transparence.

4. Assermentation de Madame Céline Moret

200 *Monsieur le Président*

Madame Céline Moret, n'ayant pas pu être présente ce soir, nous procéderons à son assermentation lors de la prochaine séance du Conseil.

Selon l'Art. 9 du Règlement du Conseil communal, le délai d'assermentation est fixé au prochain Conseil, faute de quoi nous passerons à la personne suivante dans la liste des suppléants.

5. Préavis 2019-01 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.

210 *Monsieur Pierre Guignard*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur David Bailly

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

Monsieur le Syndic

Concernant la partie commerce, c'est très probablement l'épicerie Clément qui déménagera dans le rez-de-chaussée de cet immeuble.

Pour l'instant, le préavis concerne uniquement le crédit d'étude. Nous n'avons pu récupérer aucun plan de cet immeuble.

Monsieur Michel Allaz

220 Au préavis N° 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur la parcelle 309 « le Battoir », la commission ad'hoc mentionnait comme argument pour accepter le préavis que les locaux situés sous le collège des Lionceaux et utilisés par l'employé d'exploitation ne respectaient certainement pas les normes incendie et environnementale. Est-ce que la Municipalité a réfléchi à mettre aux normes ces locaux ? Sinon je pense qu'il faudrait prévoir un crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte : commerce, dépôt et habitation.

Monsieur le Syndic

Le but principal est de rentabiliser ce bâtiment. Nous pouvons envisager une réadaptation des locaux de notre employé d'exploitation ultérieurement.

230 *Monsieur Frédéric Riva*

Il est stipulé dans le rapport de la commission ad'hoc que l'étude sera probablement réalisée par l'entreprise générale Patrick Schmalz. J'ai peur que l'entreprise se disqualifie à pouvoir prétendre être l'entreprise qui réalise en étant l'entreprise qui analyse. Est-ce que ce point a été discuté avec Monsieur Schmalz ?

Monsieur le Syndic

Nous n'y avons pas pensé, il y avait une certaine urgence. Nous allons en discuter avec lui.

Monsieur François Zürcher

En effet, il faut faire très attention avec ça. Le montant des travaux risque d'être supérieur à CHF 150'000.- et la question de la possible participation de Monsieur Schmalz se posera.

240 De plus, je ne suis pas sûr qu'une entreprise générale soit la bonne entreprise pour faire l'analyse conceptuelle des besoins.

Monsieur Jean-François Métraux

Cette année nous parlons beaucoup de climat et de matériaux durables, je voudrais faire une proposition d'amendement pour accorder ce crédit d'étude mais pour une partie significative en bois. Nous avons du bois dans nos forêts et cela serait bien qu'au moins l'étage soit en bois. C'est au moment où commence l'étude qu'il est déterminant de choisir le bon architecte qui connaît les matériaux. Nous sommes maître d'ouvrage et nous pouvons tout à fait l'exiger. L'Etat de Vaud le fait pour ses constructions.

Monsieur le Syndic

250 Nous sommes actuellement en zone réservée. Soyons très attentifs à ce qu'une modification du concept du bâtiment ne nous amène pas à quelque chose qui soit considéré comme une démolition et une reconstruction. Dans ce cas-là, nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable au Pressoir.

Monsieur le Président

Merci de bien garder à l'esprit que nous sommes sur une demande de crédit d'étude et non pas sur la réalisation du projet qui viendra dans un prochain préavis.

Monsieur Bertrand Clot

260 J'ai bien entendu la proposition de Monsieur Métraux mais nous sommes dans un crédit d'étude pour savoir ce que nous pouvons faire avec ce bâtiment. Nous ne sommes pas encore dans un crédit d'étude pour la construction ou la rénovation du bâtiment. Ce qui règle également la question concernant l'entreprise générale de Patrick Schmalz.

Actuellement nous avons besoin de plans et de savoir quelles sont les possibilités. C'est au moment des plans de mise à l'enquête qu'il faudra être attentif pour Monsieur Schmalz. A mon avis cela devra faire l'objet d'un autre crédit d'étude qui sera beaucoup plus élevé que CHF 20'000.- et qui représente un travail de 6-7 mois. Les CHF 20'000.- sont uniquement pour le lever topographique du bâtiment.

Monsieur Jean-François Métraux

J'ai bien entendu Monsieur Clot, ancien député du Grand Conseil. Malheureusement, à de nombreuses reprises l'Etat de Vaud n'a pas pu construire en bois car il agissait trop tard.

270 *Monsieur Hervé Pittet*

J'abonde tout à fait dans le sens de Monsieur Clot. Il s'agit d'un crédit d'étude, que ce soit du bois ou du béton, les mètres carrés seront les mêmes. Le choix des matériaux se fera dans un deuxième temps.

Monsieur Frédéric Riva

Au point 4 du préavis, il est précisé que cette étude nous procurera une estimation par CFC (coût des frais de construction) des travaux. Il s'agit des rubriques par métier. Nous allons déjà dans des estimations par maître d'Etat en proposant des estimations par CFC. C'est sur ce point que je m'inquiétais pour Monsieur Schmalz. Typiquement pour l'estimation du CFC génie civil, l'entreprise qui estime peut difficilement être celle qui réalise.

280 Si nous voulons soutenir l'amendement de Monsieur Métraux, des CFC bois ne sont pas des CFC béton. Nous pourrions préciser que nous enlevons les estimations par CFC.

Monsieur le Président

Le Conseil communal doit se prononcer sur les 4 points qui se trouvent dans la conclusion du préavis. Seuls ces 4 points sont contraignants pour la Municipalité.

Vote sur l'amendement de Monsieur Métraux au préavis N° 2019-01

1. D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble **en partie significative en bois** d'occupation mixte, commerce et habitation.

290

En lieu et place de :

1. D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.

- Oui : 18
- Non : 13
- Abstention : 3

300 **Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de Monsieur Métraux.**

Vote sur le préavis amendé N° 2019-01

- 310
- Oui : 32
 - Non : 0
 - Abstention : 2

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis tel qu'amendé :

- 320
1. D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble en partie significative en bois d'occupation mixte, commerce et habitation ;
 2. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
 3. D'amortir cet investissement par le compte n° 3541.330 sur une période de 30 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet ;
 4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement en cas de refus du projet.

6. Préavis 2019-02 relatif au règlement de Police Communal

Monsieur Gaston Artibani

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur François Zürcher

- 330
- Le règlement de Police est un règlement fondamental dans toutes les communes. Je remarque qu'un grand travail a été réalisé mais je regrette que le préavis soit extrêmement maigre sur les raisons qui ont poussés la Municipalité à proposer un certain nombre de solutions. Je suis encore plus déçu par le travail de la commission ad'hoc. Un préavis pour un règlement de Police doit faire l'objet d'un examen attentif et beaucoup d'articles doivent être explicités. J'ai trouvé moi-même au moins 9 problèmes dans ce règlement et je devrais proposer 9 amendements. Nous devrions retourner ce document en commission.

Monsieur Christian Noverraz

- 340
- J'abonde dans le sens de Monsieur Zürcher. J'ai soulevé 27 points qui posent problème. À l'art. 45 al.2 que signifie le mot « batterie » ? Il y a des rapports à des numéros d'articles qui sont faux. Par exemple, art. 58 « en cas d'infractions aux art. 57 et 58 » alors que nous sommes dans l'art. 58. Je suis assez déçu de la commission qui n'a pas relevé ces choses-là.

Monsieur Christian Jaquier

A l'art. 45, il s'agit des batteries et des tambours (la musique).

Monsieur Bertrand Clot

350 Je suis d'accord avec mes deux préopinants. Je trouve qu'il y a un manque de respect de la part de la commission ad'hoc vis-à-vis de la Municipalité de ne pas avoir étudié ce document de manière plus approfondie. Le préavis devrait être renvoyé à la commission ad'hoc pour qu'elle retravaille cet objet.

Monsieur le Président

Est-ce que Monsieur Clot et Monsieur Zürcher peuvent préciser ce qu'ils entendent par renvoyer le préavis à la commission ? Doit-on le refuser ou simplement demander à la commission de retravailler dessus ?

Monsieur François Zürcher

360 Au Grand Conseil il est possible de renvoyer un sujet en commission sans qu'il y ait de rejet en l'état. Je ne sais pas si cette possibilité existe dans le règlement du Conseil communal. Si elle n'existe pas il faudrait rejeter le préavis. J'imaginai qu'on pourrait le sauver par un retour en commission qui pourrait présenter un certain nombre d'amendement et qui nous éviterait de le faire de manière précipitée ce soir.

Monsieur le Syndic

Au vu des remarques que nous venons d'entendre, La Municipalité décide de retirer ce préavis pour le retravailler et le représenter de manière plus conforme une prochaine fois.

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis N° 2019-02.

370 **7. Préavis 2019-03 relatif au règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.**

Monsieur Claude Diday

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur le Syndic

Après lecture du rapport de la commission ad'hoc, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis pour le retravailler et pouvoir le présenter de façon plus concrète et conforme.

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis N° 2019-03.

380

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur David Bailly

Lorsque la Municipalité propose un nouveau Règlement, il est pertinent de signaler les changements par des couleurs.

Monsieur Michel Allaz

Je souhaiterais que les membres du Conseil qui ont soulevé des points à modifier dans les préavis N° 2019-02 et 2019-03 en fassent part à la Municipalité.

Monsieur Claude Diday

390 J'entends bien Monsieur Allaz mais il faut faire attention à ne pas mélanger le législatif et l'exécutif. La Municipalité doit travailler de façon indépendante.

Monsieur Frédéric Riva

Nous avons trouvé le travail de la commission ad'hoc au préavis N° 2019-02 minimaliste et insuffisant. Est-ce que le bureau du Conseil prévoit de nommer une nouvelle commission ?

Monsieur le Président

Nous allons nous pencher sur la question.

Monsieur le Président

Les prochaines manifestations du village :

400 9 mars : Soupe de Carême de la Paroisse du Talent, salle polyvalente
15 mars : Loto de la gym, salle polyvalente
21 avril : Course aux œufs de la jeunesse
26 avril : Repas de soutien FCB, salle polyvalente
1er mai : Plantation des patates
3-4 mai : Chant et Théâtre de l'Air du Temps, salle Davel de Morrens
11 mai : Soirée l'Air du Temps, salle polyvalente
20 mai : Séance du Conseil

La séance est levée à 21h25.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 20 mai 2019.

410

Au nom du bureau du Conseil communal

Le Président
Sébastien Bailly



La secrétaire
Audrey Kalbfuss

